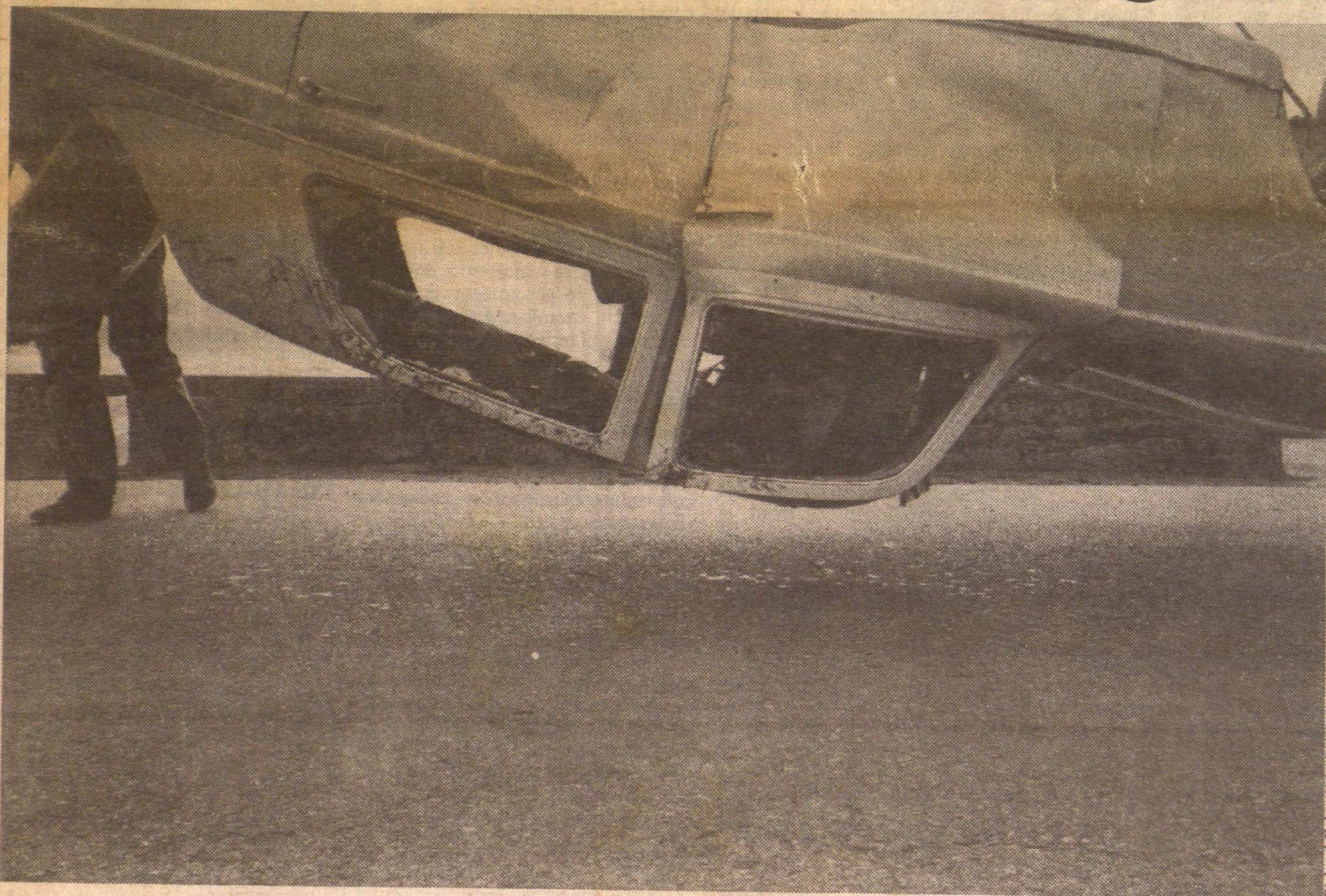


Libération

LE GOUVERNEMENT PROPOSE L'INSTITUTION DU PERMIS A POINTS

ROUTE: OPERATION COUP DE POINTS



Le conseil interministériel réuni hier à Matignon a adopté une série de mesures destinées à lutter contre l'hécatombe routière. Les plus importantes sont le contrôle technique des véhicules de plus de cinq ans obligatoire tous les trois ans à partir de 1990, et à partir de 1992, le permis de conduire « à points » annulable au bout d'un certain nombre d'infractions. Pour ce faire il faudra accélérer l'informatisation du fichier des permis de conduire. Par ailleurs le paiement immédiat à la police ou la gendarmerie des amendes pour les infractions les moins graves sera expérimenté prochainement dans plusieurs départements. Lire page 2.

LES BALEINES ENFIN AU LARGE

Message de félicitations du président Reagan à Gorbatchev, satisfaction sur la banquise: les deux baleines ont été sauvées hier par des brise-glace soviétiques. A prix d'or: 2 millions de dollars.

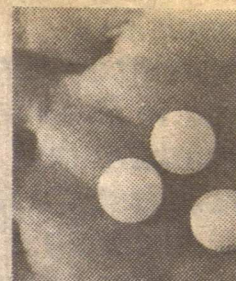
Lire page 20.

COMMERCE EXTERIEUR: C'EST EXCEDENT

La balance commerciale de la France est excédentaire de 400 millions en septembre. Un bon chiffre qui ne fait pas l'affaire du gouvernement au moment où il freine les revendications des fonctionnaires au nom d'une nécessaire rigueur. Lire page 13.

LA ROUTE DU RU 486 EST COUPEE

Enrayé par les menaces de boycott venues des Etats-Unis, d'Allemagne et de France, Roussel Uclaf a renoncé à commercialiser la pilule abortive RU486 à laquelle le ministère de la Santé avait donné le feu vert. L'Eglise catholique se déclare satisfaite mais affirme pourtant n'être pas intervenue. Lire pages 26.



LA JUSTICE SUR LA PISTE DE TOUVIER

Le juge Grellier est convaincu que l'ancien chef de la milice lyonnaise, poursuivi pour crimes contre l'humanité, continue de se cacher. Il multiplie les investigations à Lyon et en Savoie pour le retrouver. Lire page 29.

PETER STEIN LE GALLOIS, DEUXIEME

Remember « Otello »: Peter Stein retrouve Cardiff où il signe « Falstaff » pour le Welsh National Opera. Une nouvelle fois, entente parfaite. En chantant page 34.

M 0135 - 1027 0 - 5,00 F



PILULE RU 486

ROUSSEL-UCLAF, LA PEUR AU VENTRE

Les pressions exercées par les lobbies anti-avortement français, américains et allemands ont eu raison de la détermination de Roussel-Uclaf. Par 16 voix contre 4, le comité directeur du groupe a voté l'abandon du RU 486.

Prise entre deux feux, les lettres de menaces de fanatiques opposants à l'avortement et les critiques des pouvoirs publics français ou de l'Organisation mondiale de la santé, la direction de Roussel-Uclaf est très, très mal à l'aise. « Nous pourrions reprendre la distribution du RU 486, si le climat redevient serein », a tenu à souligner hier Pierre Joly, le vice-PDG du groupe. « Ebranlés » par la « montée en puissance » des campagnes de mouvements anti-avortement américaines, allemandes et françaises, les dirigeants de Roussel-Uclaf ont décidé de ne pas alimenter un débat qui incombe, selon

eux, à la « collectivité ». Et comme la « sérénité » du « climat » est un concept assez flou, les candidates à l'utilisation du RU 486 ne sont guère avancées.

Si l'annonce de la suspension du RU 486 a fait l'effet d'une bombe mercredi dans les médias, elle a aussi surpris beaucoup de monde dans le personnel de Roussel-Uclaf, prévenu mardi par une note d'information interne.

Pour quelques salariés cependant, un débat au sommet du groupe était perceptible depuis quelques semaines sur l'opportunité de lancer cette pilule abortive. Déjà en juin, l'assemblée générale des actionnaires de Roussel-Uclaf avait été perturbée par une manifestation d'un mouvement anti-IVG, l'Association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement. Ensuite, il semble qu'à l'occasion du dernier conseil de surveillance de Roussel-Uclaf, fin septembre, plusieurs membres du conseil s'étaient inquiétés que le groupe soit accusé de banaliser l'avortement. Ces hésitations et réticences d'ordre essentiellement moral auraient d'ailleurs été émises tant parmi les six représentants de Hoechst (actionnaire à 54,6 %) que parmi ceux de l'Etat français (actionnaire à 40 %). A la suite de cette réunion, le directoire s'était engagé à mener une réflexion, qui a débouché trois semaines plus tard sur la décision de suspendre le produit. Une décision prise, vendredi dernier, par un vote du comité directeur de Roussel-Uclaf. Sur les 20 responsables présents (dont une seule femme et non 4 ou 5, comme l'a prétendu hier matin Pierre Joly), 16 ont voté pour la suspension et 4 contre.

Reste qu'au sein du personnel de

Roussel-Uclaf, on percevait hier un certain malaise quant à la manière dont la direction du groupe a rendu publique et justifié sa décision. Alors que Roussel-Uclaf expliquait mercredi avoir plié devant « l'émotion d'une partie de l'opinion publique française et étrangère » et les menaces de boycott de l'ensemble des médicaments produits par le groupe, le vice-PDG Pierre Joly, interrogé hier matin sur Europe 1, a nié au contraire cette crainte d'un boycottage. La principale raison du retrait du RU 486, a-t-il souligné, c'est le risque que « dans un environnement religieux ou moral hostile », certaines femmes ne décident d'interrompre le traitement en cours, ce qui peut conduire à la naissance d'enfants anormaux.

Chez les délégués CFDT de Roussel-Uclaf, on déplore qu'une avancée scientifique puisse être abandonnée sous la pression d'un quelconque mouvement d'opinion, en soulignant que « c'est la porte ouverte à tout ».

En même temps, aucun syndicat n'est dupe quant aux raisons réelles du retrait du RU 486. Roussel-Uclaf n'aurait pas gagné d'argent avec ce nouveau produit, qui devait être vendu à prix coûtant dans le tiers monde, à commencer par la Chine avec laquelle un accord avait été conclu en septembre dernier. Quant aux débouchés sur le marché français, ils risquaient de se restreindre aux hôpitaux publics, puisque l'absence d'actes chirurgicaux faisait perdre toute perspective de lucre aux cliniques privées. Plus qu'une pompe à profits, le RU 486 était donc plutôt considéré comme un produit phare de la recherche française. Le véritable enjeu économique, embusqué derrière la pilule

abortive, c'est bien en fait l'énorme marché pharmaceutique américain, où Roussel-Uclaf et Hoechst réalisent respectivement des chiffres d'affaires de un milliard et 25 milliards de francs et encourageaient le risque réel d'être la cible des puissants mouvements anti-avorte-

ment. Un risque difficile à prendre au moment où Roussel-Uclaf a soumis aux autorités sanitaires américaines deux nouveaux médicaments sur lequel le groupe français fonde de grands espoirs.

Nathalie DUBOIS

Michèle Barzach : Les femmes doivent-elles avorter dans la douleur ?

Ancien ministre délégué à la Santé de 1986 à 1988, Michèle Barzach n'a pas oublié son passé de médecin-gynécologue. Elle prend clairement position dans la polémique, née du retrait de la pilule abortive.

LIBERATION. — Comment réagissez-vous à la décision des laboratoires Roussel-Uclaf de suspendre la fabrication du RU 486 ?

MICHELE BARZACH. — D'abord rappelons le contexte. Le RU 486 a suivi tout le parcours scientifique et administratif habituel ; il a reçu un avis favorable du Comité national d'éthique, puis a bénéficié de l'AMM. C'est un moyen abortif qui comporte des limites mais qui, en tout état de cause, s'est révélé beaucoup moins agressif que toutes les autres méthodes abortives.

Voilà pour le contexte. Et sur le fond, bien évidemment, je déplore cette décision.

LIBERATION. — Mais comment l'expliquez-vous ?

M.B. — Je me pose des questions. Y a-t-il, en France, des gens qui veulent se

placer au-dessus de la loi ? L'avortement, dans notre pays, est légalisé. Avec cette pilule, l'IVG pouvait être moins traumatisant, moins agressif. Et il est difficile, voire incompréhensible — sauf je le répète à vouloir remettre en cause la loi — de s'opposer à une méthode moins lourde, plus positive. Ou alors, il faut le dire ouvertement, les femmes doivent avorter dans la douleur, comme pour être punies de leur gestes.

Ce n'est pas sérieux. Tout le monde le sait, l'avortement est et doit rester un ultime recours, c'est un acte qui laisse des traces dans chaque femme. Et d'ailleurs, le gouvernement serait bien inspiré de relancer les campagnes sur la contraception, mais aussi sur la politique familiale.

Cela étant, je tiens à dire que je comprends l'attitude de Roussel-Uclaf. C'est un laboratoire pharmaceutique qui ne veut pas arbitrer un débat qui le dépasse largement.

LIBERATION. — Cette décision est donc à votre avis le symptôme d'un climat d'intolérance ?

M.B. — Tout à fait et c'est alarmant. Par deux fois cette semaine, d'abord l'intolérance autour du film de Scorsese et aujourd'hui l'intolérance qui conduit Roussel-Uclaf à suspendre le RU 486. C'est grave, nous sommes en démocratie, la loi doit être respectée. Je déplore-rais qu'à l'occasion de la décision du laboratoire, on voit resurgir des climats de violence et d'intolérance. Chacun a sa conscience, chaque choix est respectable. Nous ne sommes là, ni pour arbitrer, ni pour peser sur les décisions de chacun.

LIBERATION. — Le ministre de la Solidarité s'est refusé à prendre position sur le retrait du RU 486. Si vous étiez encore ministre de la Santé, auriez-vous adopté la même attitude ?

M.B. — En aucun cas. J'aurais dit ce que je viens de vous dire, et je m'inquiète du silence de mon successeur. Voilà un ministre de la Santé qui ne dit mot sur rien. Il y a des problèmes qui concernent toute la société, et bien non il se tait. Le RU 486 ? Pas un mot. Le Sida ? Rien. On attend, on attend toujours et pourtant le temps presse.

Ce silence devient grave.

Propos recueillis
par Eric FAVEREAU

Haro sur le taux d'échec du RU 486

La prescription de la pilule abortive mise au point par le Pr Baulieu comporte certains inconvénients largement amplifiés par les laboratoires Roussel-Uclaf pour justifier leur décision de retrait.

J'ai confiance. Ce produit est d'une qualité telle que tout le monde finira par y venir. » Venant du Pr Etienne Baulieu, un tel satisfecit ne saurait étonner. Père de la pilule abortive, le Pr Baulieu lui attribue d'autant plus de qualités qu'elle est aujourd'hui mise au rencart. On aurait tort pourtant de nier les défauts du RU 486. Défauts ultraconnus puisqu'ils existent depuis la découverte de la molécule antihormone. Les invoquer maintenant comme la raison majeure de la décision prise mercredi par le laboratoire Roussel-Uclaf résiste mal à l'analyse.

Le RU 486 est-il une panacée ? Personne, sinon son inventeur, ne l'a jamais prétendu. Sa prescription en deux temps — la prise des trois comprimés de RU d'abord, puis 48 heures plus tard, l'injection de prostaglandine pour provoquer les contractions utérines —

constitue un inconvénient certes, mais il est mineur. Le plus « gênant » réside dans la part, bien qu'infime, de ses échecs. Avec l'association de la prostaglandine, le taux de réussite est maintenant passé à 95 %. Dérisoire pour tout autre médicament (quel produit pharmaceutique peut revendiquer une efficacité absolue ?), ce taux d'échec peut ici avoir des conséquences dangereuses. Les autorités sanitaires françaises qui avaient en septembre dernier accordé l'autorisation de mise sur le marché du RU 486 ne les avaient pas sous-estimées. Parmi les multiples conditions d'utilisation de la pilule abortive, ils avaient prévu un « garde-fou » : les candidates à l'IVG par le RU allaient devoir prendre connaissance et signer un document qui les informait des risques de malformations fœtales au cas où la prise du RU n'aurait pas conduit à

une interruption de grossesse. Manière de dissuader toutes celles qui, en cas d'échec, souhaiteraient finalement poursuivre leur grossesse. Si elles refusaient de signer le document en question, les médecins devaient refuser de leur prescrire la pilule abortive.

Curieusement, ce risque est devenu hier le principal argument pour justifier la décision d'interrompre le RU 486. « Dans un environnement religieux ou moral hostile, a expliqué le vice-président du groupe, Pierre Joly, il est possible qu'une femme qui a commencé le traitement au RU 486 l'interrompte et prenne ainsi le risque minime de donner naissance à un enfant anormal. » Il y a fort à parier qu'aux USA, on n'a pas lésiné sur les menaces d'un procès retentissant et ruineux pour le laboratoire dans le cas d'une pareille situation. Que Roussel-Uclaf ait pris peur peut se

comprendre. Mais ces risques ne datent pas d'hier et n'ont, jusqu'à présent, absolument pas embarrassé la direction du laboratoire dans son ardeur à obtenir une autorisation de mise sur le marché.

Quoiqu'il en soit, et même s'il n'est pas l'idéal, le RU 486 constitue bel et bien une alternative à l'avortement chirurgical. Lequel, pratiqué légalement depuis bientôt treize ans, a lui aussi, démontré ses inconvénients. Outre les risques inhérents à l'anesthésie générale, l'avortement par aspiration peut aussi provoquer une perforation utérine : bref, personne n'oserait défendre ce moyen d'IVG comme la solution la mieux appropriée. A l'inverse, mettre en lumière les défauts du RU pour en occulter les avantages, certains, sur la santé des femmes, relève de la même hypocrisie.

Béatrice VALLAEYS



Manifestation anti-avortement dans les rues de New York

Un arrêt de mort signé « Right to life »

Une lettre adressée à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, menace clairement le groupe Roussel-Uclaf d'un boycottage international de ses produits, en cas de mise sur le marché du comprimé abortif.

New York, correspondance

Une lettre, datée du 21 juin 1988, est adressée à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, Emmanuel de Margerie: « Le Comité du mouvement national du droit à la vie ("Right to Life"), et ses filiales à travers les Etats-Unis, proteste vigoureusement contre la complicité du gouvernement français dans le développement et la commercialisation de la pilule abortive RU 486 (...). Si Roussel-Uclaf ou une autre compagnie pharmaceutique essaie de mettre le RU 486 sur le marché, Right to Life considérera très sérieusement le fait de rejoindre d'autres groupes pour la vie afin de provoquer le boycott international des produits de Roussel-Uclaf et de ses filiales et collaborateurs, comme la firme Hoechst en Allemagne fédérale. »

Les menaces de Right to Life, le plus important lobby anti-avortement aux Etats-Unis, ont apparemment été entendues de l'autre côté de l'Atlantique. En retirant le RU 486 du marché national mercredi, à peine un mois après l'avoir lancée, Roussel-Uclaf a ainsi évoqué « la pression des groupes anti-avortement français », mais elle a également parlé de l'« opposition des Américains ».

Ces derniers ont, semble-t-il, joué un rôle déterminant dans la « mort commerciale » de la pilule abortive. Le boycott international prôné par Right to Life signifie, en effet, d'énormes pertes financières pour Roussel-Uclaf. A Washington, le président de Right to Life, John Wilkie, même s'il a refusé de s'attarder sur la pression US, nous a déclaré qu'« il était très satisfait de la décision de la compagnie française », précisant que « toutes les représenta-

tions de Right to Life à l'étranger avaient participé à cette campagne de protestation ».

Le RU 486 était, en outre, l'objet d'un tir de barrage incessant aux Etats-Unis depuis l'automne dernier. La lettre adressée à l'ambassadeur de France par Right to Life n'est pas la première écrite par le groupe. Dès septembre 1987, celui-ci a envoyé des missives à Hoechst-Roussel, le bras américain de Roussel-Uclaf, ainsi qu'à toutes les compagnies pharmaceutiques américaines, pour les dissuader « fermement » de requérir l'autorisation de vente de le RU 486 auprès de la FDA, l'agence de contrôle de la nourriture et des médicaments aux Etats-Unis. Là encore, sous menace de boycott.

La tactique avait, il est vrai, déjà fait ses preuves. Au début des années 80, la firme américaine Upjohn n'avait pas pu résister au boycott de Right to Life et de l'ensemble des organisations anti-avortement US. Après avoir difficilement reçu le feu vert de la FDA pour la mise sur le marché d'un produit, le Prostin, qui permettait d'avorter après le troisième mois, la compagnie avait fermé son programme de recherche sur la fertilité en 1985. Raison invoquée: « le climat d'adversité rencontré ».

Cette fois-ci, le lobby anti-avortement américain a passé les frontières. Avec un raisonnement simple: si le RU 486 se développe avec succès sur le marché européen, il sera tôt ou tard une « menace » pour les Etats-Unis. « Notre position », écrit David N. O'Steen, le directeur exécutif de Right to Life dans la lettre à l'ambassade française, « c'est que ce médicament meurtrier n'a aucune place en Amérique ou autre part ailleurs. »

Le mouvement a donc pesé de toute son influence. Et, selon le docteur Ir-

ving Spitz, directeur de la recherche clinique au Population Council, une organisation démographique à New York, « le pouvoir des groupes anti-avortements est très inquietant. A cause d'un possible retour de bâton, nous n'avons pas réellement encouragé les études aux Etats-Unis. Nos mains sont liées. »

Ce lobby bénéficie en effet d'un écho favorable auprès d'une frange importante de la population américaine. La décision de la Cour suprême de légaliser l'avortement en 1973 suscite toujours une large controverse dans le pays. Right to Life, s'il ne s'affiche pas officiellement comme un groupe religieux, reçoit notamment le soutien de nombreuses congrégations baptistes et chrétiennes radicales du Sud. A lui seul, il possède ainsi 3000 centres à travers les Etats-Unis. Avec d'autres associations comme le Mouvement pour la vie, il représente plusieurs millions de personnes.

A tel point que l'avortement est actuellement l'un des thèmes les plus exploités par les candidats aux élections présidentielles américaines, lors de leurs étapes électorales. Durant les deux seules émissions télévisées entre le démocrate et le républicain, George Bush a ainsi souligné qu'il était fermement opposé à l'avortement, rappelant qu'« il avait lui-même perdu une fille atteinte de leucémie », mais qu'« il avait préféré la laisser vivre pendant six mois plutôt que de voir sa femme avorter ». Tout au long de sa campagne, Dukakis, lui, a maintenu que « seule, la femme, après avoir consulté sa conscience, peut prendre la décision ».

Mais le débat est loin d'être clos. En septembre, pour la première fois, Michael Dukakis a dû faire intervenir les forces de sécurité au cours d'un meeting

dans le Midwest, devant l'hostilité du public qui l'accusait d'être un « tueur de bébé ». A Atlanta, trois mois après la Convention démocrate, un groupe anti-avortement nommé Opération Rescue organise toujours quotidiennement, depuis le 18 juillet, des manifestations devant cinq hôpitaux de la ville. Encouragés par le révérend intégriste, Jerry Fallwell, qui a appelé à « une campagne de désobéissance civile », les sympathisants d'Operation Rescue passent tous quelques jours en prison, avant de revenir brandir leurs pancartes devant les cliniques.

A Washington, John Wilkie, le président de Right to Life, maintient en tout cas que « personne n'a le droit de tuer un bébé » et que « le retrait du RU 486 du marché est une grande victoire pour tous ». Dans le « New York Times », Faye Wattleton, la présidente de la Fédération américaine du planning familial, estime elle, en première page, que la décision de Roussel est « un tragique aveu de lâcheté et un coup porté à toutes les femmes à travers le monde ».

Fabrice ROUSSELOT

Réactions

BIGOT. Mgr Decourtray, président de la conférence épiscopale, a ironisé hier à Lourdes sur le titre de Libération de jeudi (« Le diktat des bigots »): « Puisqu'on me dit que je suis un bigot clérical, je viens débattre devant vous de ce vaste sujet. J'ai parlé durant une minute et on me prête des pressions. C'est extravagant. Je ne suis pour rien dans quelques pressions que ce soit. J'ai simplement la faiblesse d'être plutôt content du recul des laboratoires Roussel. Mais ce n'est pas parce que je suis content que je suis forcément coupable (...). J'ai été stupéfait... Même le New York Times m'a demandé ce que je pensais de la remonte de l'anticléricalisme en France! J'ai dit que comme cela n'était pas fondé sur la vérité, ça ne durera pas. »

SCANDALEUX. Un groupe d'anciennes militantes féministes, dont l'actrice Delphine Seyrig, Iona Wieder, du centre « Simone de Beauvoir », Michèle Le Dœuf, chercheuse au CNRS... ont adressé hier une demande solennelle après le retrait de la pilule RU 486: « Il faut que le groupe Roussel-Uclaf restitue gracieusement le brevet à l'Inserm et que celui-ci trouve une autre manière de mettre cette invention à la disposition des femmes. (...) Nous demandons à Mme André de faire légaliser complètement la publicité pour les produits contraceptifs, en particulier ceux qui sont démedicalisables. »

INSULTE. Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, estime que le retrait du RU 486 constitue « une insulte aux femmes, à la science, au Comité national d'éthique et à l'opinion française ». « Je regrette profondément que cette firme ait cédé à l'intimidation et à l'intolérance », a-t-elle ajouté. Elle « souhaite que la concurrence joue et que d'autres laboratoires puissent reprendre ce médicament car il constitue un progrès thérapeutique (...) ». « On peut se demander, a-t-elle encore affirmé, si l'attitude prise par les évêques français à cet égard participe de cette nouvelle laïcité qu'ils appellent de leurs vœux. »

BATON. Michèle André, secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes, s'est elle déclarée « très désagréablement surprise ». Elle « espère qu'il ne s'agit pas d'une pression de nature intégriste ». « Une nouvelle fois, c'est sur les femmes que s'exerce le retour du bâton, alors que les méthodes liées à l'IVG ne devraient plus poser de problèmes dans notre pays. »

SATISFAITE. Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, est pour sa part et « à titre personnel, satisfaite » du retrait de la pilule abortive, comme pour toute décision « qui peut protéger l'enfant » et en raison de possibles « risques de dérive » dans l'utilisation de ce produit. « Je suis satisfaite de ce retrait, comme du retrait des films pornographiques aux heures de grande écoute. »

Lire aussi « L'Eglise et la crispation morale », page 6.

**ULTRA MODERNE
SOLITUDE**